

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une artère sur le territoire de la
Commune de Meyrin

du 10 octobre 2001

LE CONSEIL D'ÉTAT

Vu la proposition de la Commune de Meyrin du 3 avril 2001

Vu le préavis favorable de la Commission cantonale de nomenclature du
18 septembre 2001

Vu le règlement sur la désignation des artères et la numérotation des bâtiments
du 19 février 1975

ARRÊTE

Il est donné le nom de :

Rue des Voituriers

CV : 62162

à l'artère partant de la rue LECT, à la hauteur du n° 41, et finissant à la rue du
Bois-du-Lan, à la hauteur du n° 21,

rappelant l'industrie et le type d'activités de ce secteur.

Cette dénomination entre en vigueur le 1^{er} janvier 2002.

Communiqué à:

DIAE : 3 ex.
DF : 1 ex.
DJPT : 2 ex.
DAEL : 3 ex.
CHA : 1 ex.
OCP : 1 ex.



Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat: